



PREFET DE L'HERAULT

**AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES**  
**préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des immeubles bâtis**  
**ou non bâtis nécessaires au projet d'aménagement de la ZAC « la Pinède » à Lézignan La Cèbe**

Le projet d'aménagement de la ZAC « la Pinède » sur la commune de Lézignan La Cèbe présenté par la commune de Lézignan La Cèbe est soumis à une enquête publique qui se déroulera du lundi 27 janvier 2020 à 9h00 au vendredi 14 février 2020 à 16h30, soit 19 jours consécutifs.

Madame Annie LENDRIN, professeur second degré, retraitée, a été désignée par le Tribunal administratif de Montpellier pour conduire cette enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les dossiers d'enquête publique seront déposés et consultables à la mairie de Lézignan La Cèbe, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture des bureaux (à titre indicatif les heures d'ouverture des bureaux sont les suivantes : le lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 9h00 à 11h45).

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Lézignan La Cèbe aux horaires d'ouverture précités,
- par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre déposé au siège de l'enquête publique après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Madame Annie LENDRIN commissaire enquêtrice  
Mairie de Lézignan La Cèbe  
rue de la mairie  
34120 Lézignan La Cèbe

- auprès du commissaire enquêteur qui recevra en personne le public lors de ses permanences en mairie de Lézignan La Cèbe les :
  - lundi 27 janvier 2020 de 9h00 à 12h00,
  - mercredi 05 février 2020 de 9h00 à 11h45,
  - vendredi 14 février 2020 de 13h30 à 16h30.

La commissaire enquêtrice pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée. Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice, sur rendez-vous, à la Préfecture de l'Hérault, Direction des relations avec les collectivités locales, Bureau de l'environnement et en mairie de Lézignan La Cèbe, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Les décisions prises à l'issue de la procédure par le Préfet de l'Hérault susceptibles d'intervenir, sont la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la ZAC « la Pinède » et la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires au projet au profit de la commune de Lézignan La Cèbe, soit des refus.